

Tel :
Fax :

Bon N° : 002158161	1^{re} Gachée : Quantité :	(1) Date : m ³ référence commande (2) :	Zone : Véhicule :			
Client :						
Chantier :						
ARRIVÉE CHANTIER convenue réelle	DECHARGEMENT début fin	DEPART chantier	RETOUR centrale			
		ATTENTE				
Code Béton	désignation (6)(8)	certification	classe d'exposition (3)	cl. chlorure	consistance (7)	Dmax
Ciment (type et classe)		Additions (type) dosage (C+Ka)(5)			Résistance caractéristique (4)	
Appellation commerciale Propriétés particulières spécifiées						
SERVICES	ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)			LIVRAISON RECEPTIONNÉE		
Ajout d'ingrédients sur chantier (9)	signature :			NOM : Signature du client 		
Type et quantité						
Demandeur						
(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en œuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée. (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié. (3) La classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 mm. (4) Contrôle de la résistance sur cylindres. (5) Dosage minimal en liant équivalent si spécifié par le client pour les BPS ; dosage nominal en ciment pour les BCP. (6) BCPN : Béton à Composition Prescrite dans la Norme NF P18-201, BCPE : Béton à Composition Prescrite sur Etude Client. (7) Au rapport E/C suivant la spécification. (8) L'appellation PRODUIT SPÉCIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1. (9) Tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1.						

□ PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

Le non-respect des règles de l'art et des précautions d'emploi figurant sur nos fiches techniques ne saurait engager notre responsabilité. En outre, à l'usage des non-professionnels, il est précisé que le béton prêt à l'emploi est un matériau en cours d'évolution et que certains constituants du béton, à savoir ciment et adjuvants peuvent provoquer des allergies, des rougeurs ou des brûlures en cas de contact prolongé avec la peau lors de la mise en œuvre du béton frais. Il est en conséquence conseillé d'utiliser des gants, des bottes et des lunettes lors de la mise en œuvre des bétons et mortiers. Nous vous recommandons impérativement d'éviter tout contact direct ou indirect de la peau avec les produits. En cas de contact avec la peau, nous recommandons un lavage abondant à l'eau ou avec des produits non agressifs (ni solvants, ni détergents) des parties corporelles en cause.

□ ATTESTATION RESPONSABILITÉ TIERS

Je soussigné(e) déclare avoir demandé l'intervention de la société MINIER Béton ou FAVEMAT pour le déchargement de béton sur le chantier ci-dessus et avoir pris connaissance des risques potentiels lors de ce déchargement. Par conséquent, je décharge cette société de toute responsabilité, pour tous dommages occasionnés par l'un de ses véhicules (toupies, tapis, Pumi, pompe à béton...) à la suite de ce déchargement.

Fait à Le :

Signature Client



Voir conditions générales de vente au dos du premier feuillet.

